



DÉLIBÉRATION N°2026-37

Séance du mardi 26 mai 2026

LE 26 MAI 2026 À 18H30, LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MURVIEL-LÈS-MONTPELLIER, RÉGULIÈREMENT CONVOQUÉ LE 19 MAI 2026, S'EST RÉUNI AU NOMBRE PRESCRIT PAR LA LOI, AU LIEU HABITUEL DE SES SÉANCES, SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR GILLES CUSIN, MAIRE.

Nombre de Conseillers

En Exercice 19
Présents 14
Votants 18

Présents : M. Gilles CUSIN, M. Viven BINAMICKA-LUWAMOU, Mme Caroline LEEMANS, M. Philippe GIRAUD-CHATILLON, M. Serge SERRA, M. Philip VALANDRO, M. Laurent PRAT, M. Laurent VIAL, Mme Sylvie MEURIOT, Mme Jessica LAUVERGEON, M. Mickaël CHAPELLE GARCIA, Mme Laura PAUTLER, Mme Lisa BRISSAC, Mme Eloise BURR.

Pouvoirs :

Mme Zahia BOUKTAB avait donné pouvoir à Mme Laura PAUTLER,
Mme Aurore CLEMENT avait donné pouvoir à M. Gilles CUSIN,
M. Dominique BARIL avait donné pouvoir à M. Mickaël CHAPELLE GARCIA,
Mme Chrystelle FAURE avait donné pouvoir à Mme Sylvie MEURIOT.

Absents : M. Nicolas ANTHERIEU

Secrétaire de séance : M. Mickaël CHAPELLE GARCIA

OBJET : SUBVENTIONS DE PROJET AUX ASSOCIATIONS

Vu le Code général de collectivités territoriales,

Vu l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative à la transparence des aides octroyées par des personnes publiques, modifiée,

Vu les demandes formulées par les associations,

Il est proposé au Conseil Municipal la liste des subventions de projet qui pourraient être allouées aux associations en 2026 :

ASSOCIATION	PROJET	SUBVENTION 2026
APEM	Fanfare Carnaval	400 €
CHASSEURS ET PROPRIO de Murviel	Création dalle béton local chasseurs	800 €
TOTAL SUBVENTIONS DE PROJET 2026		1 200 €

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal de délibérer sur cette affaire et, le cas échéant :

- **D'APPROUVER** la répartition des subventions proposée ci-dessus,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à procéder au versement de ces subventions,
- **DE DIRE** que les crédits budgétaires nécessaires sont disponibles au chapitre 65 de l'exercice en cours.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

ADOpte à l'unanimité cette délibération par :

POUR : 18 voix

CONTRE : 0 voix

ABSTENTION : 0 voix

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an sus dits.

Mickaël CHAPELLE GARCIA
Secrétaire de séance



Gilles CUSIN
Maire de Murviel-lès-Montpellier



Certifié exécutoire compte tenu de :

sa transmission en préfecture le 29/05/2026

et de sa publication le 29/05/2026

et/ou de sa notification le _____